

# LA VOIE DES SALARIÉS DE SAICA PACK SAINT-JUNIER

• Saint-Junien, le 25 octobre 2025

En juin dernier, les salariés de St Junien firent grève pendant 3 semaines. Ils réclamèrent une augmentation d'un euro de plus de l'heure. Leur direction, sous les ordres de la direction générale Saica a laissé pourrir ce conflit, sans ouvrir de négociation.

**U**ne stratégie bien connue des patrons pour démontrer que toute lutte ne sert à rien. Mais surtout, faire passer l'envie à ceux qui auraient l'idée saugrenue de suivre cet exemple. Mais rien n'est écrit à l'avance. Les salariés ont certes repris le travail, mais leur colère est si vive qu'ils ont demandé à leur syndicat CGT de ne pas signer de protocole de fin de conflit.

## La lutte se poursuit sous d'autres formes :

- Le climat social est tel, que la direction a été contrainte d'ouvrir des « discussions » sur la grille des salaires. À cette occasion, celle-ci a communiqué aux élus CGT des éléments comparatifs des salaires appliqués dans les autres établissements par poste de travail.
- La solidarité financière au sein de toute la CGT a permis d'atténuer la perte financière des salariés de St-Junien qui ont fait grève.

L'intersyndicale CGT de Saica Pack France avait déjà réalisé un travail sur les grilles des salaires des 12 établissements, positionnant ainsi chaque salaire par coefficient sur l'ensemble des établissements SPF.

La lutte des travailleurs de St-Junien, a également permis de démontrer la réalité des inégalités salariales chez SPF et d'obtenir certaines informations (soigneusement cachées jusqu'à présent). Une réalité plus grave que ce que l'on pouvait soupçonner.

Pour exemple, un conducteur de simple face à Doullens gagne 660€ de moins qu'un salarié à Lamirande au même poste, au même coefficient 160.

**Or, il est parfaitement illégal d'avoir des différences de salaires entre salariés travaillant aux mêmes postes, dans la même entreprise.**

Or, il est parfaitement illégal d'avoir des différences de salaires entre salariés travaillant aux mêmes postes, dans la même entreprise.

Une situation assumée par Saica, habituée à enfreindre la loi, au vu du nombre de procès perdus par l'entreprise (plus d'une douzaine à ce jour) sur le non-respect de la législation du travail.

SPF ne respecte pas non plus les accords. Dans l'accord de 2011, il était prévu qu'il y ait « *un plan d'action faisant ressortir les salaires par coefficient* » au sein de Saica Pack France. Le but était, à cette époque, d'harmoniser les salaires dans la même entreprise SPF.

Le constat aujourd'hui : blocage sur l'évolution des qualifications, prenant en compte les transformations technologiques qui font appel à plus de technicités dans nos métiers. Conséquence : des salariés sous payés, comme dans toute la profession.

Autre constat, Saica a les moyens de payer plus : **bénéfice net 2024 après impôt du groupe Saica Europe : 337 millions d'euros.**

Les 12 000 salariés du groupe sont à l'origine de ces bons résultats et pourtant les salaires du groupe représentent que 18% du chiffre d'affaires (produits vendus).

Nous devons obliger la DG Saica France à ouvrir des négociations sur une grille unique des qualifications SPF, puis ultérieurement, négocier une grille des salaires harmonisées.

Jusqu'à présent, la DG Saica se satisfait de cette situation.

Il faudra l'intervention des salariés pour l'obliger à ouvrir des négociations. Lors d'un communiqué de presse du groupe Saica, parut ce mois-ci à propos de son expansion aux États-Unis, il est écrit : « *Saica se soucie des personnes, de leur bien être et de leur développement professionnel...* ». Chiche !

Pour la CGT, pas de fatalité, car « là où il y a une volonté, il y a un chemin ».

**Les travailleurs de St-Junien nous ont montré la voie. Il faut poursuivre pour réduire les inégalités salariales au sein de l'entreprise Saica Pack France !**

